

**MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-009**

<p><b>1. Événement, date et lieu</b> <b>(10-03-16)</b> Consultation LAU et RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RVQ 204 <input type="checkbox"/> L'École des Ursulines, bâtiment du gymnase 3, ruelle des Ursulines, 19 h</p>	<p><b>2. Origine</b> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b> Modification du nombre de restaurants autorisés dans la zone 11049 Ma (rue des Jardins, Sainte-Anne, du Fort et De Buade, RCA1VQ.13)</p>										
<p><b>4. Présences</b> <b>Membres avec droit de vote :</b> M<sup>mes</sup> Lyne Fafard, Françoise Sorieul, MM. Serge Béhar, Pierre de Billy, Rénauld Goulet. <b>Membre sans droit de vote :</b> M<sup>me</sup> Anne Guérette, conseillère municipale <b>Personnes-ressources :</b> M. André Martel, Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.</p>												
<p><b>5. Information présentée</b> Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, RCA1VQ 13. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier, consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une fiche synthèse de la demande de modification et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte de la zone concernée et des zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p><b>6. Recommandation spécifique du mandaté</b> À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le règlement RCA1VQ.13 afin de réduire à 7 (au lieu de 8) le nombre de restaurants autorisés dans la zone 11049 Ma. Le tout évitera l'ajout d'un restaurant dans la zone</p>												
<p><b>7. Options soumises au vote</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	5	Abstention	0	Total	5	<p><b>8. Description des options</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Statu quo, ne pas recommander le projet d'amendement.</li> <li>Approuver le règlement RCA1VQ.13 afin de réduire à 7 (au lieu de 8) le nombre de restaurants autorisés dans la zone 11049 Ma. Le tout évitera l'ajout d'un restaurant dans la zone.</li> </ol>	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	5											
Abstention	0											
Total	5											
<p><b>9. Questions et commentaires du public</b> Nombre de personnes présentes : 25 Nombre de commentaires : 1</p>												
<p>Une question a porté sur la distinction réglementaire entre les restaurants et les bars de la zone.</p>												
<p><b>10. Questions et commentaires du mandaté</b></p>												
<p><b>Commentaires :</b> Considérant qu'il s'agit d'une correction, les membres qui se sont exprimés sont favorables au règlement RCA1VQ 13.</p>												

**MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire**

**Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-009**

**11. Suivis recommandés**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

**Approuvé par**



Serge Béhar  
Président  
Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline  
Parlementaire

17 mars 2010

**Préparé par**



André Martel  
Conseiller aux consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou